



Commune de
Blonay - Saint-Légier
CONSEIL COMMUNAL

Blonay, le 29 novembre 2024

**Préavis N° 23-2024 relatif au budget 2025 de
l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et
sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera -
Villeneuve (CITS)**

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 26 novembre 2024
présidée par Madame Marie-Galante Forestier, présidente.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

vu le préavis N°23-2024,

ouï le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**a accepté à l'unanimité (63 oui, 0 avis contraire et 0 abstention), les conclusions du préavis municipal, à
savoir :**

- Adopter le budget 2025 de l'entente intercommunale sur la taxe de séjour et la taxe sur les
résidences secondaires Riviera – Villeneuve (CITS)

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 26 novembre 2024.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Marie-Galante Forestier



La secrétaire

Ariane Wunderli